



Seulles Terre et Mer

COMpte-rendu sommaire du conseil communautaire du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre, à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 5 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 5 décembre 2025.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Dominique ANGOT (à partir de la délibération n°DEL2025_096), Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO (à partir de la délibération n°DEL2025_096), Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFÈVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET (à partir de la délibération n°DEL2025_096), Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Pierre de PONCINS a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Christelle CROCOMO (à partir de la délibération n°DEL2025_096)

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Marcel DUBOIS

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Virginie SARTORIO

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents :

- 32 à l'approbation du procès-verbal
- 35 à partir de la délibération n°DEL2025_096

Nombre de votants :

- 38 à l'approbation du procès-verbal
- 42 à partir de la délibération n°DEL2025_096

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Alain COUZIN, secrétaire de séance.

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

Après prise en compte des remarques exprimées, le procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

N°DEL2025_096 – APPROBATION DU PLUi ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE CRISTOT, SAINT-VAAST-SUR-SEULLES ET VENDES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DE 37 VOIX POUR, 1 CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

APPROUVE les modifications apportées au dossier de PLUi pour tenir compte des remarques issues des communes, des personnes publiques associées, de la CDPENAF, de la CDNPS, de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie et de l'enquête publique tel que présenté.

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Seulles Terre et Mer tel que présenté.

ABROGE les cartes communales des communes de Cristot, Saint-Vaast-sur-Seulles et Vendes.

TRANSMET à Monsieur le Préfet du Calvados la présente délibération afin qu'il se prononce par arrêté préfectoral sur l'abrogation des cartes communales du territoire de Seulles Terre et Mer.

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes Seulles Terre et Mer ainsi que dans chacune des mairies des communes membres durant un délai d'un mois.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire.

N°DEL2025_097 – MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » en remplaçant l'item « La mise en valeur du bassin de la Seulles » par : « Les actions de planification et de mise en valeur des cours d'eau et des eaux côtières, comprenant l'élaboration de SAGE et la réalisation de plan d'urgence ostréicole.

PREND ACTE que la modification de la définition de l'intérêt communautaire précitée prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_098 – MODIFICATION DES STATUTS DE TER'BESSIN

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°DEL2025_057 en date du 24 septembre 2025 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte de Ter'Bessin.

APPROUVE la modification des statuts du syndicat mixte Ter'Bessin afin d'y intégrer les dispositions permettant d'assurer le rôle de structure porteuse du SAGE de l'Aure, pour le compte de Bayeux Intercom, des intercommunalités et communes du Bessin, mais également les intercommunalités et communes voisines concernées.

AUTORISE le Président de Ter'Bessin à saisir l'ensemble des organes délibérants des membres du syndicat mixte pour qu'ils se prononcent sur le projet de statuts.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet du Calvados l'arrêté de modification des statuts du syndicat mixte.

AUTORISE le Président de Ter'Bessin à engager une concertation élargie à l'ensemble des parties prenantes, afin de pouvoir engager conjointement l'élaboration du SAGE de l'Aure, dossier prioritaire dans le cadre du mandat 2026 – 2032.

AUTORISE le Président de Ter'Bessin à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la mise en place de cette modification statutaire, ainsi que les ressources financières afférentes.

AUTORISE le Président de Seulles Terre et Mer ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_099 – BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président, jusqu'à l'adoption du budget principal 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts par chapitre au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre Article	Section Investissement - Crédits inscrits en 2025	Montant	25 %
C20	Immobilisations incorporelles	252 563.00	63 140.75
2031	Frais d'études	168 343.00	42 085.75
2051	Logiciels-licences	54 220.00	13 555.00
2041412	Fonds de concours aux communes	30 000.00	7 500.00
C21	Immobilisations corporelles	1 526 881.33	381 720.33
21351	Bâtiments publics	241 218.08	60 304.52
2138	Autres constructions	42 000.00	10 500.00
2152	Installation de voiries	3 000.00	750.00
21561	Matériel roulant	12 000.00	3 000.00
21568	Sécurité incendie	50 000.00	12 500.00
215731	Matériel roulant	50 000.00	12 500.00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	19 800.00	4 950.00
215741	Installations, matériel, outil. tech. des cantines scolaires	69 800.00	17 450.00
21578	Autre matériel technique	8 400.00	2 100.00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	4 800.00	1 200.00
217312	Bâtiments scolaires mad	4 260.00	1 065.00
2181	Install. générales, agencements	5 000.00	1 250.00
21831	Matériel informatique scolaire	2 200.00	550.00
21838	Autre matériel informatique	95 753.31	23 938.33
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	29 535.00	7 383.75
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 626.00	2 406.50
2185	Matériel de téléphonie	4 536.00	1 134.00
2188	Autres immobilisations corporelles	874 952.94	218 738.24
C23	Immobilisations en cours	5 193 999.48	1 298 499.87
2313	Constructions	4 213 517.81	1 053 379.45
2317	Immo. corporelles reçues mises à dispo	980 481.67	245 120.42
C45	Immobilisations en cours	60 000.00	15 000.00
4581-13	Opération pour compte de tiers	60 000.00	15 000.00
	TOTAUX	7 033 443.81	1 758 360.95

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_100 – BUDGET SPANC : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
POUR L'ANNÉE 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président, jusqu'à l'adoption du budget SPANC 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre Article	Section Investissement - Crédits inscrits en 2025	Montant	25%
C45	Immobilisations incorporelles	136 581.00	34 145.25
45813 (OP11)	Opération pour compte de tiers	136 581.00	34 145.25
	TOTAUX	136 581.00	34 145.25

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_101 – CONVENTION DE SERVICE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LES SYNDICATS INFRA-COMMUNAUTAIRES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions de service avec les syndicats infra-communautaires pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026, sous réserve du transfert effectif de ladite compétence à cette date.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget 2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_102 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE
COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES AVEC
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le département du Calvados, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les avenants futurs ou tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_103 – CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE AU
FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DES ÉCOLES DE FONTAINE-HENRY ET DE
REVIEERS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou à son représentant à signer la convention d'entente intercommunale relative au fonctionnement et au financement des écoles de Fontaine-Henry et de Reviers, applicable au 1^{er} janvier 2026, les avenants futurs ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_104 – PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET
D’ÉQUIPEMENTS DE RÉGULARISATION – MÉDIATHEQUE DE PONTS-SUR-SEULLES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition du local communal situé dans l’Agora à Ponts-sur-Seulles pour accueillir la médiathèque intercommunale, les avenants futurs ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_105 – PROJET DE LA FERME CULTURELLE DU BESSIN : ATTRIBUTION DE
SUBVENTION DANS LE CADRE D’UN DOSSIER LEADER**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :

APPROUVE le projet « Scène partagée » de la Ferme Culturelle du Bessin.

ACCEPTE l’attribution d’une subvention de 6 000 € à la Ferme Culturelle du Bessin, en 2026, pour ce projet.

CONDITIONNE le versement de cette aide à l’octroi d’une subvention des fonds Leader.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_106 – MODIFICATION D’UN MEMBRE DANS UNE COMMISSION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :

DIT que Madame Nathalie COSTIL-LESAGE représente la commune de Banville au sein de la commission Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**COMpte-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2020_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.